

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE HEXABYTE

Monsieur Naceur HIDOUSSE, qui détenait directement 1 040 404 actions et droits de vote représentant 49,939% du capital de la société HEXABYTE, a déclaré avoir franchi directement à la Hausse, le 22 Février 2016, le seuil de 50% du capital suite à l'acquisition en bourse de 5075 actions et droits de vote, représentant 0,244% du capital de la société.

M. Naceur HIDOUSSE a déclaré comme objectifs pour les douze prochains mois :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- qu'il envisage la cession des actions ou droits de vote lui appartenant,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 Mars 2016 par le déclarant.